

Comité de quartier 1 – Bourg rive gauche – Plein soleil l'Hoirie
Séance du mardi 16 octobre 2018
Compte Rendu

Nb d'inscrits au CQ 1 à ce jour : 44

Nb de personnes présentes : 13

Présents pour la Ville : Angélique ALO-JAY (élue référente), Carole VILLAND (Assistante)

Habitants présents : Elisabeth et Jean-Marc BLANCO, Josette CORNEC, Gloria DO NACIMENTO, Jean-Claude FROMAGET, Alain GERLAT, René GUERIN, Patricia MATTIUSI, Eléonore MUSSO, Florine PADRINI, Marlène PADRINI, Nathalie PASCAL, Marie-Chantal SEYMAT

Excusés : Jean-Louis SOUBEYROUX, Adjoint chargé de la vie des quartiers, Alain THEVENON (Directeur Général des Services), Annie VASSY, Nicole VIVET

1. COMPTE-RENDU DU : 19 JUIN 2018

Aucunes remarques

2. INFORMATIONS PROJETS EN COURS

Réunions Publiques (salle du conseil municipal)

- mardi 9 octobre – 18h30 – Lancement travaux Stalingrad
- lundi 15 octobre – 17h30 – Rencontre avec les parents d'élève Debelle
- mardi 16 octobre – 18h 00 – Plan Local de Déplacement
- mercredi 17 octobre – 20h30 – Aménagement bourg 1ère phase (démolition)

Le parking de l'Arcade est terminé, il reste les petits travaux de plantation d'arbres, l'installation des éclairages.

Attention, il existe aujourd'hui un emplacement spécialement réservé pour les bus, interdit de fait aux véhicules légers conformément à la signalisation réglementaire positionnée à l'entrée de la voie bus. La sortie des bus s'effectue par l'avenue du 11 novembre, il est donc interdit de rentrer par cette voie qui est signalée par un panneau sens interdit.

Le parking contient 118 places.

De plus, le réaménagement de la rue de la Gare en voie piétonne permettra d'offrir un complément de stationnement de 162 places et une dizaine de places sur la rue de Beauvillage.

3. ORDRE DU JOUR

- Madame Vassy signale que l'éclairage "façade 83 rue des Pallaches / M Mme GOTTI" ne fonctionne plus. Reste dans l'attente d'un éclairage public sur le haut des Pallaches.
 - **Réponse :** Dans l'attente de l'autorisation des propriétaires de la façade, courrier adressé le 24/10/2018 à M. et Mme Gotty.
- Demande d'étude d'un STOP à mettre en bas de la rue Dr Rome/Mouille Sol en bas de l'Église à l'intersection avec la rue de la Chapelle : des voitures descendent très vite et s'arrêtent au regard de leur priorité (sans visibilité).
 - **Réponse :** Le carrefour est régi par le code de la route (priorité à droite). Il n'est pas envisageable, ni souhaitable (le Stop aura tendance à conforter les usagers de la rue de la Chapelle à ne pas ralentir avant l'intersection) de poser un Stop, du fait que l'automobiliste ne sera pas en mesure d'avoir la visibilité nécessaire sur la rue de la Chapelle et que ce dernier empêchera le croisement des véhicules.

4. Questions - Divers

- Certaines personnes présentes au CQ se plaignent du manque de parking autour de l'église et sont inquiètes par rapport à l'aménagement en logements de l'ancienne Villa des Arts. Combien de places sont prévues pour les logements ? Combien de places va-t-il rester au domaine public ? ► **Réponse** : Une réunion publique a été faite en mairie le 3 mai dernier sur la redynamisation du Bourg. Une autre réunion publique sera organisée à cet effet avant la fin de l'année pour présenter le projet de réhabilitation du Bourg aux riverains.

- A la place de la salle de l'Ecluse, des places sont elles prévues ? ► **Réponse** : oui 3 ou 4 en fonction des contraintes techniques.

- Le parking Saint Nizier est-il privé ou public ? Conflit avec des personnes sur cette question.
► **Réponse** : Le parking fait parti du domaine public.

- Il y a de plus en plus de logements, la population augmente et les places sont rares voire inexistantes. ► **Réponse** : Angélique Alo-Jay explique que Voreppe a perdu près de 200 habitants, la population est vieillissante. Pour que les gens restent à Voreppe il faut construire des logements, créer des commerces pour satisfaire la population.

- Est-il possible d'élaguer le marronnier place Vigier ainsi que le tilleul (Villa des Arts) ?
► **Réponse** : Le marronnier et tilleuls seront fait cet automne/hiver par le service Espace Public.

- Lavoir, une poutre qui tient le toit est toute abîmée il faudrait la changer avant que celle-ci ne s'écroule. ► **Réponse** : la chevron à l'extrémité EST est fortement dégradé suite à une infiltration importante. Le reste de la charpente est toutefois en bon état et il n'y a donc pas de risque d'effondrement à court terme. Les services prévoient toutefois le remplacement du chevron et la reprise du relevé d'étanchéité afin d'éviter que la charpente ne se dégrade davantage.

- Eglise : va-t-elle être réparée ? Restaurée ? ► **Réponse** : Par délibération en date du 28 Juin 2018 la Commune a validé le programme et l'enveloppe financière de l'opération (924.000 €) pour l'Église Romane (restauration de la couverture et des emmanchements du porche d'entrée) et l'Église Saint Didier (restauration de la partie basse et haute du clocher et la restauration des murs et couverture de sacristie et chapelle).

- Bassin : y aura-t-il de l'eau dans ce bassin ? ► **Réponse** : Angélique Alo-Jay informe que le montant de facture pour l'eau des bassins est trop important à supporter pour la commune –10 000 à 12 000 €. Le CQ propose d'y mettre des fleurs.

Comité de quartier 1 – Bourg rive gauche – Plein soleil l'Hoirie
Séance du mardi 16 octobre 2018
Compte Rendu

- Le parc vers l'ancienne mairie n'est jamais nettoyé, il est sale. ► **Réponse** : Un passage quotidien est effectué pour le ramassage des corbeilles de propreté. Pour le reste des plus gros entretiens cela a été fait courant octobre. Ce square souffre d'un mauvais ensoleillement et une humidité persistante. De nombreux riverains ne ramassent pas les déchets de leur chien.
- Le lampadaire situé au 118 rue Mouille Sol a été coupé, il faudrait le remettre car était utile. Toutefois est-il possible qu'il ne soit pas trop fort en luminosité car le précédent ressemblait à l'éclairage d'un phare. ► **Réponse** : L'ancien lampadaire était sur un poteau accroché au mur d'enceinte qu'il n'est plus possible de recréer aujourd'hui. De plus la rue est trop étroite pour implanter un mat . La solution passe par l'accord de propriétaires riverains pour une accroche en façade. Les services sont en contact et espèrent aboutir.

La plupart des personnes présentes sont essentiellement venues pour parler des places de parking et leur crainte qu'il y en ait de moins en moins, ne se sentant pas concernés par les autres sujets, puisque pas leur quartier, ils s'excusent et s'en vont.

- Nuisances : Monsieur Fromaget, explique à nouveau les plaintes des chiens qui n'ont toujours pas cessé. Il est informé des retours de la police municipale à savoir que la législation impose que la police municipale constate personnellement et à au moins 3 reprises.
- Parking Charminelle : La place handicapée proche des bornes de rechargement n'existe plus, elle a été déplacée, pourtant il y a toujours le panneau. La police municipale devrait passer et interdire les gens de stationner. ► **Réponse** : Le panneau a été enlevé le 23/10/2018. L'entrée du parking est difficile, la peinture récemment mise ne sert à rien, c'est trop étroit pour rentrer dans le parking. ► **Réponse** : Cette entrée de parking est dans les normes, elle permet aux véhicules qui entrent dans le parking de ne pas excéder une vitesse trop importante.
- Rue de l'Hoirie : dans le sens montant, sur une portion la rue est dans les deux sens. Les nouvelles habitations qui devraient passer par le haut du chemin (rond-point du collège) préfèrent passer par le bas pour rejoindre la départementale, or ils sont en infraction puisqu'à partir de leurs maisons le sens descendant est en sens interdit. ► **Réponse** : La Police municipale s'est aperçu de cela est à convoqué les personnes afin de leur rappeler le code de la route. A la prochaine infraction ils seront verbalisés d'une amende de 135 € et 4 points retirés sur leur permis de conduire.
- Chemin des Seites : Aucune habitation sur ce chemin pourquoi la vitesse est-elle limitée à 30 km/h, 50 km/h conviendrait très bien. ► **Réponse** : Il n'y a effectivement pas de riverains mais des usagers ; piétons, cycles Les 30km/h sont justifiés par la présence de la voie verte et la configuration de la voie qui a été réduite pour l'aménagement de la voie verte.
- Rue de Nardan : Au niveau du 204, le trottoir est dangereux car il n'est n'y fait, ni terminé, les mamans avec leur poussette, les personnes handicapées ont dû mal à franchir ce bout de

Comité de quartier 1 – Bourg rive gauche – Plein soleil l'Hoirie
Séance du mardi 16 octobre 2018
Compte Rendu

trottoir, mal agencé. Il est suggéré d'en casser le bout. ► **Réponse** : Un courrier sera fait au propriétaire de la rue (n° 204) de tailler ses arbres car ceux-ci débordent sur le trottoir et imposent aux piétons de se déporter sur la route, ce qui est dangereux (rappel d'un participant qu'un article dans le Voreppe Emoi sur l'entretien des haies a été fait).

5. RECUEIL DES FICHES NAVETTES

Aucune fiche navette

Prochain Comité de quartier

Mercredi 16 janvier 2019
20h00

Mairie - salle des Commissions